



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-470

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2022

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Secrétariat

75-2022-06-22-00003 - Additif à l'arrêté de subdélégation de signature à l'arrêté de M.S.SCOTTO directeur interrégionale des services pénitentiaires de Paris (4 pages)

Page 3

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris

75-2022-06-22-00003

Additif à l'arrêté de subdélégation de signature
à l'arrêté de M.S.SCOTTO directeur
interrégionale des services pénitentiaires de Paris

MINISTÈRE

DE LA JUSTICE

DE

DIRECTION
L'ADMINISTRATION

PENITENTIAIRE

Libr,rtè
Ègelitti

DIRECTION INTERREGIONALE

DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS LE

DIRECTH1JR INTERREGIONAL

Affaire suivie par

ADDITIF

ARRETE portant subdélégation de
signature par Monsieur Stéphane SCOTTO directeur interrégional par
intérim des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances
modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à
l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics •

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son
article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration
pénitentiaire ,

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article
3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du
10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de
l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n ° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n ° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ,

Vu le décret n ° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n ° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n ° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié par le décret n ° 2010-1667 du 29 décembre 2010 •

Vu le décret n ° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris •

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n ° 309 . "entretien des bâtiments de l'Etat"

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

2

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai',

Décide :

Article premier : l'article 1 et 4 de l'arrête 75 2021 09 02 00010 du 02 septembre 2021 et modifiés comme suit ;

Article 1: Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

-Mme Isabelle LIBAN, Directrice Adjointe Interrégionale

Article 4 : Est donné subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services , quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

- Mme Isabelle LIBAN, Directrice Adjointe Interrégionale

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 3 : L'arrêté r-1 075 2021 09 02 00010 du 02 septembre 2021 est modifié par le présent arrêté.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris - ADDITIF

SCOTTO

ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22-06-2022
Le Directeur Interrégional des services
pénitentiaires de Paris

M.Stéphane SCOTTO

2

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris - ADDITIF

SCOTTO

ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane